

DATE DE CONVOCATION : 25 Juin 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- – M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C. NANGLARD – P. BERTON – C. TESSIER.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – C. NANGLARD donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MIGNON – C. NANGLARD

SECRETAIRE DE SÉANCE : G. MICHELY

OBJET : BÂTIMENT DU PLAINEAU – PROGRAMME À APPROUVER

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment le livre IV de la seconde partie relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée,

CONSIDÉRANT l'acquisition faite par la commune, d'un bâtiment destiné à accueillir les services techniques, des associations communales à caractère social ainsi qu'un logement d'urgence,

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre pour la conception des travaux,

Considérant le programme de l'opération établi par l'ATD, tel qu'exposé précédemment,
Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, **PAR 27 VOIX POUR** décide

- ✓ D'adopter le programme de l'opération ;
- ✓ De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente, du Syndicat de Pays et de la Communauté de Communes
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE